

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^{te}, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE - DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 23 DÉCEMBRE 1846.

Nous savions bien, quand nous avons appris l'acte d'incorporation de la république de Cracovie à l'Autriche, que notre gouvernement en prendrait promptement son parti. Nous avons eu trop souvent l'occasion de juger sa conduite, quand il s'agit de politique extérieure, pour jamais nous tromper. Aussi, quand certains journaux ministériels parlaient du projet qu'il méditait de relever les remparts d'Huningue, nous n'en avons rien cru; quand ces mêmes journaux sont venus nous entretenir d'une protestation énergique adressée par M. Guizot aux trois gouvernements spoliateurs de Cracovie, nous avons été tout aussi incrédules, et, pour dire toute notre pensée sur cette question, nous avons toujours pensé qu'avant d'agir les trois puissances s'étaient assurées de l'adhésion de notre gouvernement. On se récriera contre cette imputation, mais les preuves abondent de toutes parts pour lui donner de la consistance.

Que disait la *Presse* du 9 décembre? Que M. Guizot venait de déclarer, dans sa note aux trois puissances, « que désormais la France se considérait comme affranchie des traités de Vienne. » Eh bien! la *Presse* mentait sciemment. Cette note, dont nous avons publié hier le texte, ne contient rien de semblable; elle se borne à rappeler quelques idées générales de gouvernement, à relater dans quel esprit les articles de ces traités relatifs à la Pologne ont été conçus, et enfin elle se termine par cette phrase ambiguë, qui peut se prêter à diverses interprétations :

« Aucune puissance ne peut s'affranchir des traités sans en affranchir en même temps les autres. La France n'a pas oublié quels douloureux sacrifices lui ont été imposés par les traités de 1815; elle pourrait se réjouir d'un acte qui l'autoriserait, par une juste réciprocité, à ne consulter désormais que ses intérêts, et c'est elle qui rappelle à l'observation fidèle des traités les puissances qui en ont recueilli les principaux avantages, c'est elle qui se préoccupe surtout du maintien des droits acquis et du maintien de l'indépendance des états. »

Où donc la *Presse* avait-elle vu dans cette note que notre gouvernement se considérait désormais comme affranchi des traités de 1815? Loin de là, il réclame, au contraire, des puissances leur maintien, au lieu de les considérer comme brisés. Il annonce hautement qu'il y souscrit; seulement il se permet de faire remarquer que tout traité peut être considéré comme rompu lorsque l'une ou plusieurs des puissances contractantes en méconnaissent les principales dispositions. C'est là un véritable lieu-commun diplomatique, qui ne mérite pas même qu'on s'y arrête; ce qu'il faut voir, ce sont les conclusions. Eh bien! M. Guizot, dans sa note, est loin de nous délier des traités de 1815; il nous y ramène plus que jamais, et s'y cramponne comme à son ancre de salut. En cela, nous le comprenons, car c'est son attachement bien connu à ces traités qui l'a rendu agréable à l'Angleterre; comment pourrait-il oublier la cause de sa grandeur? Le jour où la France sera de fait affranchie de ces déplorables traités, M. Guizot ne sera plus ministre,

et il y aura dans la direction de nos affaires un notable changement.

La note de M. Guizot aux puissances étrangères n'est qu'une vaine démonstration; elle est vide de sens, et elle ne sera pas prise au sérieux par les cours d'Europe. C'est pour les chambres qu'on l'a rédigée; mais elle ne peut pas inquiéter le moins du monde les partisans de la paix à tout prix sur ses véritables tendances. L'incorporation de Cracovie sera bientôt rangée au nombre des faits accomplis; c'est à cela qu'on travaille, et si elle a pour résultat de détruire d'une manière complète la nationalité polonaise, on s'en félicitera dans les notes secrètes et confidentielles.

M. Guizot est aussi las de la question de Pologne que l'empereur de Russie lui-même; tout ce qui pourra la finir lui sera agréable. Voilà ce qu'il ne faut pas perdre de vue. D'ailleurs, n'a-t-on pas vu que les cours du Nord avaient été prévenues de l'insurrection de Cracovie par des avis confidentiels émanés de la diplomatie française? Ceux qui ont donné ces avis n'ont pas été attristés, assurément, de la suppression de l'état de Cracovie; elle a été la conséquence de la compression de l'insurrection. Mais on a vu que ce nouvel acte des despotes du Nord avait du retentissement en Europe, que l'Angleterre n'y souscrivait pas; alors on a feint aussi de le voir d'un mauvais œil, et on s'est mis à protester. Comédie que tout cela! pure comédie! Que demain la Russie veuille bien nous sourire gracieusement, et on retirera la note; seulement, pour ne pas trop se démasquer, on consentira à l'insertion d'un paragraphe relatif à la Pologne dans la discussion de l'adresse.

Ne nous laissons donc pas abuser par des paroles trompeuses.

Nous avons emprunté à la *France* une note de M. Guizot aux puissances du Nord à l'occasion de l'incorporation de Cracovie. M. Guizot a fait dire dans le *Moniteur Parisien* que cette note était tout-à-fait inexacte et incomplète.

A cela voici ce que répond la *France* :

Avant tout, il faut remarquer que le journal officiel ne dénie pas la note; il la déclare seulement inexacte et incomplète.

Nous avons une explication à donner pour écarter ce double reproche, qui nous paraît reposer sur des misères. La copie qui nous a été communiquée avait été faite à la hâte; des abréviations rendaient plusieurs phrases inintelligibles; nous avons donc été obligés de deviner quelques mots et d'en ajouter quelques uns: voilà pour l'exactitude. Quant au reproche d'avoir publié un document incomplet, nous ne pouvons rien dire, si ce n'est que deux phrases, à cause de la mauvaise écriture, ne nous présentant aucun sens, nous les avons supprimées. Mais, dans son ensemble, le document n'a été ni altéré ni mutilé.

Au surplus, M. Guizot n'a qu'à publier le document original; et on verra en quels points il diffère de la copie qui nous a été communiquée de bonne source.

Il n'y a pas en effet d'autre parti à prendre: c'est de publier la pièce. Que deux phrases et quelques mots aient été supprimés ou changés, cela n'infirme d'ailleurs nullement le sens général de cette note, et l'on y reconnaît d'un bout à l'autre le style de M. Guizot, et la double préoccupation qui le tient dans toute cette affaire, celle de céder, de ne se brouiller avec personne, et en même temps de montrer assez de mécontentement

pour que les chambres ne l'accusent pas d'avoir abandonné sans protestation la cause des Polonais opprimés.

Après quelques pourparlers sur lesquels il est inutile de nous expliquer en ce moment, les ouvriers teinturiers ont cessé de faire grève, et l'accord paraît rétabli entre les maîtres et les ouvriers. Nous nous en félicitons sincèrement, et nous espérons, maintenant que l'ordre public ne se trouve plus sous aucun rapport compromis, qu'on mettra moins de difficultés à la mise en liberté des ouvriers détenus, et qu'on cessera de les considérer comme des perturbateurs qui s'étaient mêlés à une grève que rien ne pouvait motiver. La *Gazette de Lyon*, dans son numéro d'hier, contient une note que nous reproduisons avec empressement, car elle contient la condamnation de ses récriminations contre les ouvriers.

Si nous sommes bien informés, dit-elle, la grève des ouvriers teinturiers touche à sa fin, grâce à la médiation de deux honorables prud'hommes et aux sages conseils d'anciens maîtres teinturiers tout-à-fait désintéressés dans cette affaire.

Les conditions seraient :

Pour les heures de travail, de cinq heures et demie du matin et six heures et demie dans la plus mauvaise saison à sept heures du soir, non compris le temps d'achever une couleur commencée. Toute heure de travail en sus serait payée 50 c. à l'ouvrier, et toute absence de l'ouvrier d'un quart d'heure à une heure lui serait imputée comme la perte d'une heure, et la retenue serait de 50 c.

Le prix de la journée serait traité de gré à gré, suivant l'usage établi. Les maîtres et les ouvriers auraient la faculté de se quitter en se prévenant trois jours à l'avance. Les maîtres teinturiers seraient invités, dans l'intérêt de la renommée de la fabrique lyonnaise, à ne point admettre d'apprentissage, même à prix d'argent, pour une durée moindre de cinq ans.

Il serait accordé aux ouvriers, pour le temps de leurs repas, d'une demi-heure à une heure, suivant qu'ils le prendraient chez les maîtres ou au dehors. Ces conventions libres étant destinées à être rendues publiques, seraient mises, par le fait même de la publicité, sous la sauvegarde de l'honneur des deux partis.

La lettre suivante, adressée de Londres au journal la *France*, contient des détails trop curieux pour que nous ne nous empressions pas de la reproduire :

Il est inouï, dit le correspondant de la *France*, de voir avec quel aplomb de haute comédie certains personnages politiques osent affirmer qu'ils n'ont rien su au sujet de la suppression de Cracovie. Permettez-moi de vous donner quelques renseignements accablants, et qui prouveront que le public français seul serait dupe, s'il ajoutait la moindre foi aux déclamations artificielles du système de la paix à tout prix.

J'ai besoin, à ce sujet, de rétrograder jusqu'en 1836. Les trois puissances dites du Nord concurrent, cette année, le fameux traité de Marchew-Graetz, qui contenait une stipulation secrète, prévoyant un cas où la république de Cracovie, si elle devenait de nouveau un foyer de projets révolutionnaires et propagandistes, serait supprimée, sans consultation préalable des autres puissances, et sur l'accord seulement des trois puissances dites *protectrices* de Cracovie.

Bien qu'aucun ambassadeur français n'eût accès aux conférences personnelles des trois souverains de Russie, de Prusse et d'Autriche à Marchew-Graetz, un personnage diplomatique, qui a servi avec dextérité la dynastie d'Orléans dans le nord de l'Europe, parvint à obtenir d'un personnage politique de Berlin la copie exacte du traité, y compris les stipulations secrètes.

Expédié à Paris, ce traité donna naissance à plusieurs lettres autographes qui furent envoyées de Paris à Vienne, au prince de Metternich, et à Berlin, au feu roi de Prusse.

On y protestait d'un désir constant de paix, on y condamnait les tenta-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 24 DÉCEMBRE.

CÉCILE.

Il était quatre heures de l'après-midi; le ciel était terne et gris; la bise d'hiver soufflait avec force et entraînait en sifflant à travers les ais mal joints de la porte d'une pauvre mansarde, qui se trouvait au sixième étage d'une maison de la rue Montmartre.

Cette maison était d'une belle apparence et avait un concierge. Le premier étage était habité par un homme d'affaires qui déployait un luxe plus ou moins justifié. Au second se trouvait un chef de bureau du ministère des finances. Le troisième était libre. Une jeune femme, qui était venue l'habiter, et qui paraissait jouir d'une certaine aisance, avait dû, après six mois de séjour, vendre une partie de ses meubles et monter un étage plus haut; puis, au bout de trois mois, nouvelle vente et nouvelle ascension; et, enfin, c'est elle que nous trouvons dans la pauvre mansarde aux murailles nues, n'ayant plus qu'un misérable lit, une table boiteuse, une chaise dépourvue; en un mot, tous les indices d'une profonde misère.

Ce jour-là, il fait froid, et nulle flamme ne brille dans son foyer vide. Pâle, et les yeux creusés par la souffrance, par la faim peut-être, elle est étendue sur son pauvre grabat, les yeux fermés et les mains jointes.

Malgré sa pâleur et l'altération que la misère a dû faire subir à ses traits, on admire encore l'ovale parfait de son visage, la pureté des lignes, la finesse et la blancheur de sa peau. Sous ses paupières baissées, au bord de ses longs cils noirs et soyeux, on voit une larme qui s'est arrêtée pour retomber sur ce cœur brisé.

Elle ne dort pas; mais, douloureusement oppressée, elle écoute les bruits de fête qui montent jusqu'à elle, pauvre abandonnée, comme pour ajouter, par un poignant contraste, à la douleur qui vit dans son sein. Au premier étage, il y a un mariage. Les voitures se pressent à la porte. Au second, le chef de bureau baptise son fils, premier fruit d'une heureuse union. Amour, mariage, bonheur, fortune, l'habitante de la mansarde a espéré tout cela, et tout lui a manqué. On ne lui connaît pas de mari, et là, près d'elle, dans un chétif berceau d'osier, un enfant dort. La mère a ouvert les yeux; elle s'est soulevée et a jeté sur son fils endormi un regard plein d'amour et d'angoisses.

Nul ne sait ce qu'est cette femme. Pendant six mois, on a remarqué les visites que lui rendait chaque jour une seule et même personne, un jeune homme élégant et beau. Puis les visites ont été moins fréquentes, puis le jeune homme a tout-à-fait cessé de venir. Alors on a vu la jeune femme pâlir, se courber sous la douleur, et, les yeux gros de larmes, passer des journées entières à sa fenêtre, attendant toujours, mais en vain.

Ce fut alors qu'elle dut chercher dans le travail des ressources pour vivre. Mais elle allait être mère. Le chagrin avait altéré sa santé; la force lui manqua souvent, et il lui fallut vendre un à un les meubles élégants qui paraient sa demeure.

Puis enfin la mansarde s'ouvrit devant elle, et ce fut là que presque sans secours, étouffant ses cris de désespoir, elle donna le jour à un fils, et le couvrit de baisers et de larmes.

Hélas! dans ce suprême moment, elle avait épuisé les forces qui lui restaient. Durant deux grands mois, elle n'avait point quitté sa couche. Pour soutenir sa triste vie et celle de son pauvre enfant, elle avait dû faire argent du peu qui lui restait, et elle était arrivée fatalement au jour où, dépourvue de tout, elle n'attendait, elle n'espérait plus rien. C'était la mort pour elle et pour son fils.

En écoutant les bruits joyeux qui mouraient au seuil de sa mansarde, elle joignit les mains et contempla son enfant en murmurant :

— Ils sont riches... ils sont heureux... Une jeune fille se marie... elle apporte à son époux sa pureté et sa vertu... Là, un fils est né à un homme opulent, à une heureuse mère qui le couvre de dentelles et prodigue l'argent pour qu'il soit entouré de soins et entre dans la vie par une fête... Et nous, mon fils, nous souffrons, nous mourons ici, sans que nul songe, au sein de son bonheur, à notre affreuse misère!... Mon Dieu, la faute fut bien grande, mais le châtement est au-dessus de mes forces...

Son regard fixé sur son fils prit une expression d'indicible terreur. Toute haletante, elle se pencha vers lui.

— Comme il est pâle!... Ah! il a froid!... il souffre, lui, mon pauvre enfant!... et rien pour le réchauffer!... Mais faut-il donc le laisser mourir ainsi?... Non, non, il faut le sauver. J'aurai tout supporté, moi; mais je ne puis voir souffrir mon fils.

Alors, n'écoutant que sa tendresse maternelle, oubliant sa faiblesse, elle s'arracha de son lit de douleur. Ses forces semblèrent renaître sous l'action d'une ferme volonté. Elle se vêtit en murmurant :

— J'irai... Ce que par fierté, par respect pour moi-même, je n'ai pas voulu faire autrefois, je le ferai aujourd'hui... J'irai lui porter mon fils, et je lui dirai : Abandonnez-moi, mais prenez pitié de votre enfant!

Mal garantie contre le froid par une robe d'indienne et un châle à demi usé, la jeune femme prit doucement l'enfant dans ses bras et descendit ses six étages. Plusieurs fois elle dut s'arrêter pour laisser passer des femmes élégantes, dont les robes de soie froiaient sa robe fanée. Elle s'effaçait dans l'ombre, elle inclinait son pâle visage. Tant de luxe faisait honte à sa misère.

Lorsqu'elle fut dans la rue, surprise par le grand air dans son état de faiblesse, il lui sembla que tout tournait autour d'elle; elle chancela et fut obligée de s'appuyer contre la porte de la maison pour ne pas tomber. Mais, cherchant à dompter la souffrance, elle se remit en route et ne tarda pas à arriver rue Saint-Georges devant une magnifique maison.

Sa main souleva le lourd marteau. Elle ne tremblait pas, elle était réso-

lue à subir toutes les humiliations, les injures même, pourvu qu'elle pût sauver son fils.

La porte s'ouvrit; elle entra et demanda M. Eugène de Sauvois.

Le concierge jeta sur elle un regard surpris et méprisant, et lui tourna le dos en disant :

— Au premier.

La jeune femme monta. Elle sonna. Lorsqu'un valet de chambre vint lui ouvrir, son regard put plonger dans une longue file d'appartements somptueux. Un sourire amer passa sur ses lèvres.

— Je voudrais, dit-elle, parler à M. Eugène de Sauvois.

— En vérité? fit le valet d'un ton railleur; et qu'avez-vous à lui dire, ma chère?

La jeune femme fixa sur lui un regard froid et hautain.

— Je veux parler à M. de Sauvois, répéta-t-elle.

— Je comprends bien, reprit le valet, surpris du grand air que prenait une femme si pauvrement vêtue; mais c'est impossible.

— Impossible... pourquoi?

— Parce qu'il est sorti. Ensuite, Madame l'attend pour dîner... Ainsi, de toute manière...

— Madame! dit la jeune femme d'une voix étouffée, Madame de Sauvois!... Il est marié?...

— Depuis six mois... Vous n'avez pas reçu de lettre de faire part? ajouta le valet toujours railleur.

L'infortunée ne répondit pas; mais elle s'appuya contre la muraille, et ses traits étaient si profondément altérés, que le sourire s'arrêta sur les lèvres du valet, qui se sentit pris de pitié pour cette muette douleur.

En ce moment, quelqu'un montait l'escalier. L'étrangère leva ses grands yeux troublés sur celui qui arrivait : c'était Eugène de Sauvois.

Il ne jeta qu'un regard sur elle, et il tressaillit; mais, se remettant aussitôt :

— Quelle est cette femme, Joseph? Que veut-elle?

— Elle demandait à parler à Monsieur.

— A moi?... Venez un autre jour, Madame, dit-il sans la regarder; on m'attend, et en ce moment je ne puis vous recevoir.

Il allait entrer dans l'appartement. La jeune femme, par un mouvement rapide, s'élança contre la porte et lui, pressant son fils contre son cœur pour se donner du courage.

— Eugène de Sauvois, dit-elle d'une voix vibrante bien que contenue, vous ne me connaissez pas!

— Mais que voulez-vous donc, Madame? que demandez-vous?

— Vous ne me connaissez pas!... Oh! je vous crois!... La honte et le malheur ont dû amener sur mon front des rides précoces!... Vous ne me connaissez pas!... Oh! n'est-ce pas, ces traits flétris par la misère et le désespoir, ces yeux rougis par les larmes, ces lambeaux qui me couvrent, ne peuvent vous rappeler Cécile, si jeune, si belle!... Vous ne me connaissez pas!... Non, car vous m'avez vue chaste et pure, et vous me re-

tives révolutionnaires de la Pologne; on répétait que le gouvernement français était le seul capable d'éteindre les idées révolutionnaires en France et en Europe, et l'on réclamait, par suite de ces services rendus et à rendre, une conférence avec les puissances du Nord.

Ainsi, la question polonaise et celle de Cracovie étaient, en 1836, déjà résolues, et les puissances du Nord ne craignaient aucune opposition réelle de ce côté.

Survinrent, au commencement de 1846, les mouvements insurrectionnels sur divers points de la Pologne.

Ces tentatives étouffées par la force armée des trois puissances, la Russie exigea, en vertu des engagements pris par l'Autriche et par la Prusse en 1836, dans le traité de Marchew Graetz, la suppression de Cracovie, abandonnant à ces deux puissances le soin de s'arranger pour régler cette affaire.

La Russie insistait, l'Autriche et la Prusse hésitaient, la Russie allait même jusqu'à déclarer vouloir prendre possession de Cracovie si les deux puissances ne prenaient pas un parti décisif.

A ce sujet, et pour lever les scrupules et les tâtonnements des cabinets de Vienne et de Berlin, l'empereur Nicolas envoya à Berlin le général de cavalerie de Barg, son aide-de-camp-général. Le cabinet de Vienne, de son côté, envoya M. le général de Fiquelmont, général de cavalerie, déjà employé précédemment par le prince de Metternich à d'importantes missions diplomatiques.

M. le comte Charles-Louis de Fiquelmont fait aujourd'hui partie du ministère d'état et des conférences de l'Autriche.

La Prusse aimait mieux que ce fût l'Autriche qui englobât Cracovie que la Russie, et l'Autriche elle-même adopta ce moyen d'incorporation.

Les négociations suivies à ce sujet arrivèrent déjà, au moins à Berlin, à un résultat complet et décisif. Le moment de l'incorporation seul, c'est-à-dire le fait à accomplir, fut renvoyé à une époque ultérieure, et cela à cause des raisons suivantes :

Le cabinet de Berlin, jugeant utile de communiquer au cabinet français le résultat des négociations et la décision prise, adressa, vers la fin du mois de mai, une note confidentielle à M. Guizot, note que ce ministre reçut, au commencement de juin, par l'intermédiaire de M. le ministre de Prusse à Paris.

Cette note confidentielle, partie du cabinet de M. le général baron de Conitz, ministre des affaires étrangères à Berlin, reçut une prompt réponse de M. Guizot, qui faisait ressortir, dans sa dépêche au cabinet de Berlin, la convenance politique d'ajourner le projet d'incorporation de Cracovie jusqu'à la fin des élections en France, cette incorporation ayant les élections pouvant servir de texte à l'opposition pour exciter l'opinion publique, ce qu'il était dans l'intérêt des grands cabinets de l'Europe d'éviter.

Le cabinet prussien acquiesça à cette proposition de M. Guizot, dictée par un esprit de prudence conservatrice.

M. de Metternich reçut de M. Guizot une note conçue dans le même sens et accueillie de la même façon.

Depuis, les élections de France ayant tourné complètement dans le sens ministériel, l'entente cordiale étant rompue et l'Angleterre plus éloignée que jamais de se rapprocher intimement du cabinet français, le moment propice arriva : Cracovie fut incorporée avec un à-propos humiliant pour la France.

M. Guizot vient d'abaisser une fois de plus la France sous les insolentes prétentions de l'Angleterre.

C'est du désaveu et de la révocation de M. Barbet de Jouy qu'il s'agit. Si l'on en croit une version semi-officielle, M. Barbet, consul de France à l'île Maurice, avait contrevenu aux lois de l'étiquette en ne faisant point de visite à l'amiral Dacres, mouillé dans le port, et dont les officiers donnaient un bal. L'amiral Dacres avait envoyé qu'il laissait envoyer une invitation au consul pour le déterminer à faire sa visite, pour le mettre sur la voie de la politesse. Le consul n'en fit rien. Est-ce ou n'est-ce pas l'usage que les consuls visitent les amiraux en station ? Nous croyons, pour notre part, que c'est l'usage, et que M. Barbet a oublié les convenances. Nous le croyons sans l'affirmer; mais nous tenons à faire cette concession, parce qu'en admettant qu'il y ait eu oubli de l'étiquette, l'amiral était autorisé à le reprocher au consul, mais toujours avec les formes du savoir-vivre. Loin de là, l'amiral a envoyé deux officiers qui ont déclaré à M. Barbet qu'il devait regarder l'invitation qu'on lui avait adressée comme non avenue. Nous le demandons à tout homme de cœur, n'est-ce pas là une offense sanglante ? n'est-ce pas là l'équivalent d'un soufflet ? Quoi ! pour un manque d'usage, pour un simple oubli, peut-être, offenser aussi cruellement un agent d'une autre nation ! M. Barbet a dû se sentir blessé, et nous comprenons bien qu'il ait adressé à l'amiral une lettre qui était une provocation rédigée avec emportement. Si c'était là une faute, elle était excusable; elle avait

été motivée par l'odieuse procédure de l'amiral. M. Guizot s'en est exprimé avec lord Normanby dans ce sens, et l'ambassadeur a avoué que l'amiral anglais aurait pu agir autrement.

Pourquoi donc M. Barbet a-t-il reçu déjà une autre destination, et est-il envoyé aux îles Sandwich, ce qui est une véritable disgrâce, tandis que l'amiral n'est l'objet d'aucun blâme ? N'est-ce pas triste à voir ? Depuis que nous sommes en conflit avec l'Angleterre d'une façon presque permanente, c'est-à-dire depuis 1840, pour ne pas remonter à une date plus éloignée, on ne saurait nous citer un seul différend où l'Angleterre ait reconnu ses torts. C'est toujours du côté de la France que sont les amendes honorables. Une seule fois, on a cru que les indignités commises contre le navire le *Marabout* allaient être suivies d'une indemnité. Cette indemnité a été stipulée il y a quatre ans; elle n'est point encore payée, et nous avons eu le désaveu Dupetit-Thouars, le désaveu Bruat et d'Aubigny, et l'indemnité Pritchard. Nous avons vu le gouvernement abandonner les droits de la France dans la question du comptoir d'Albréda, et nous l'avons vu reculer devant les réclamations de la Grande-Bretagne relatives à la prise de possession de la Nouvelle-Zélande, dont on nous a chassés ! Est-ce que cette humilité systématique ne lasse pas nos conservateurs ? Est-ce qu'ils ont résolu de laisser trainer notre drapeau dans la boue pour expier le courage qu'on a montré naguère dans la conquête d'une dot ?

L'affaire Pritchard n'est pas terminée. Comme on sait, les deux gouvernements tombèrent d'accord qu'une indemnité était due à ce missionnaire-pharmacien-accoucheur, pour les quelque vingt-quatre heures qu'il avait passées en prison, et pour le désordre qu'une visite domiciliaire avait mis dans son mobilier, à la suite des menées de ce turbulent fanatique. Les deux amiraux Hamelin et Seymour furent chargés de régler le taux de l'indemnité, et tous deux, s'étant trouvés à Papéiti, estimèrent à 20,000 f. le dommage causé à cet homme. Pritchard se récria. Il fit signer une protestation contre cette estimation à ses compères de l'île, et fit fabriquer un inventaire où ses pertes étaient portées à cinq mille livres sterling, ou 125,000 f.

Un nouvel examen devint donc nécessaire, mais l'amiral Seymour était parti pour Valparaíso; d'ailleurs, il naviguait le long des côtes de l'Amérique méridionale, et ne se tenait pas exclusivement dans les eaux des îles de la Société. L'amiral français lui-même n'était pas toujours à l'ancre devant ces îles, de sorte que leurs correspondances s'échangeaient lentement, et que Pritchard était menacé d'avoir à légérer sa créance à ses fils et petits-fils.

Le pharmacien, lassé d'avoir affaire à des hommes qui discutaient chaque article de son inventaire comme le Malade imaginaire conteste les exigences du Fleurant de la comédie, a pris un parti héroïque: il a adressé directement sa réclamation et sa note à l'appui au ministre des affaires étrangères de son pays et au parlement. Cette affaire va donc être portée devant les chambres anglaises, et, à la suite d'un débat dont l'issue ne peut être douteuse, nos chambres auront à voter une indemnité de 5,000 livres sterling à celui qui a excité les Taïtiens à l'extermination des Français.

Le gouvernement dira, il est vrai, à nos chambres si nationales, que, le principe une fois admis par les députés, le chiffre n'est plus qu'une question de bonne foi. Cela est vrai, et quand on se met à boire la honte, qu'importe qu'on vide le fond du verre ? Il y aura seulement ceci de particulier, qu'on était convenu de s'en rapporter au jugement des deux amiraux pour l'estimation de cette dette, et que le parlement anglais va infirmer cet arbitrage, sur les conclusions conformes de Palmerston, qui a juré de courber M. Guizot sous cette nouvelle humiliation, sans préjudice des autres.

Les ambassadeurs de Bavière et d'Autriche ont reçu de leurs

gouvernements l'ordre de faire leur résidence à Zurich, et non plus à Berne, où ils étaient. On croit à Berne que les envoyés de la Russie et de la Prusse les suivront infailliblement à Zurich. Comme Berne va devenir le canton directeur, et que le vorort y siègera, cela veut dire que les puissances absolutistes vont s'éloigner du chef-lieu actuel du gouvernement, pour protester par leur absence contre les tendances libérales de la Suisse démocratique.

Ce qu'il y a de plus singulier quand on songe à l'origine de notre gouvernement, de moins surprenant quand on voit le chemin qu'il a fait impunément depuis seize années dans les voies rétrogrades, c'est que, par son ordre, notre ambassadeur, M. Bois-le-Comte, doit, assure-t-on à Berne, aller rejoindre à Zurich les représentants des états absolutistes. En vérité, si la France n'est pas vendue aux puissances du Nord par des conventions secrètes, si notre politique n'est pas clandestinement enchaînée à la leur par une de ces conventions qui ne reçoivent pas de publicité, ceux qui nous gouvernent ont bien du malheur, car leur innocence a toutes les allures d'une coupable trahison.

A ces faits il faut ajouter celui-ci, qui est relaté par une lettre de Strasbourg :

Le gouvernement, écrit-on de cette ville, envoie des canons et des armes en Suisse, moyennant argent, il est vrai. Il est parti d'ici, avant-hier 12, dix canons et deux cents fusils. Tout se fait en secret. Tout est emballé dans des caisses de marchandises non étiquetées, et expédié à Mulhouse, où la trace en est pour ainsi dire perdue. On a recommandé le secret aux personnes employées à l'arsenal. On croit que ces armes sont destinées à Lucerne.

En vertu de quelle loi le gouvernement peut-il vendre et exploiter des armes fabriquées pour la France aux frais du trésor ?

La commission nommée pour examiner la question des mines de la Loire est presque tout entière choisie parmi les légistes. C'est ce qui fait penser que le ministre ne demandera aux commissaires que de résoudre les difficultés de droit. Or, le ministre a déclaré à la chambre qu'il n'était pas possible d'empêcher la réunion des mines de la Loire, que le code était impuissant.

Il aurait été utile d'appeler dans cette commission des industriels. L'industrie a un puissant intérêt à ce que la réunion complète des mines de la Loire ne s'effectue pas. M. le ministre a-t-il voulu que cette face de la question ne fût pas sérieusement envisagée par les commissaires, ou que les réclamations de trois ou quatre d'entre eux, MM. Lanyer et Delessert, par exemple, y demeurassent sans échos ? S'il l'a voulu, sa commission est parfaitement composée dans ce but.

On lit dans le *National* :

« Nous avons éprouvé aujourd'hui une grande surprise en recevant la visite d'un commissaire de police, dûment muni d'une ordonnance signée de M. Saint-Didier, portant mandat de saisir le *National* à la poste, dans ses bureaux, et partout où besoin sera. Nous demandons à ceux de nos lecteurs parisiens qui ont pris la peine de parcourir ce numéro s'ils se sont douté d'avoir eu dans les mains une feuille incendiaire. Pour notre part, nous sommes restés ébahis et presque confus de l'honneur que nous faisait aujourd'hui M. Hébert, et nous nous sommes mis à quatre pour tâcher de démêler le crime ou le délit dont nous nous étions rendus coupables sans le savoir. Comme M. Saint-Didier n'a pas jugé à propos de nous le faire connaître, nous sommes réduits aux plus fabuleuses conjectures. Ce qui nous a paru le moins improbable, c'est que MM. Martin et Hébert étant deux organisations très nerveuses, le froid qu'il fait les a tout-à-coup irrités, et, par une température aussi rude, il ne faut demander ni du calme ni une appréciation sensée à ces natures aigres, après, dont le venin fermenté sans qu'elles puissent elles-mêmes s'en bien rendre compte. C'est la faute de la saison.

« Il faut espérer que nous saurons bientôt l'énormité de notre méfait; mais comme nous avons parfaitement le sentiment de ce que nous avons dit et voulu dire, comme nous n'avons mal parlé

trouvez flétrie et déshonorée !...

— Cette femme est folle ! dit Eugène de Savoie en essayant de forcer le passage ; mais elle demeura immobile.

— Oh ! vous pouvez marcher sur mon corps sans que je me plaigne, si vous cédez à ma prière... Mais cet enfant, dites, ne le connaissez-vous pas, lui !...

— Enfin, que voulez-vous ? balbutia le jeune homme qui paraissait au supplice.

— Ce que je veux !... Rien pour moi... tout pour lui !... Vous êtes riche, et je n'ai rien, rien !... Pour cet enfant, pitié, monsieur, pitié !... Ce que je veux, c'est que mon fils vive !... Ce que je veux, c'est du pain pour lui !...

Eugène de Savoie avait pâli ; il avait jeté un regard sur l'enfant. Un moment il hésita, un noble sentiment se réveillait dans son âme ; mais ce moment fut court. Son valet le regardait. Il sortit de la poche de son gilet une pièce d'or, et la tendit à la pauvre femme en disant d'une voix basse :

— Voilà tout ce que je puis faire.

La pièce d'or tomba aux pieds de l'inconnue, qui demeura immobile et froide comme un marbre. Mais cette fois l'homme riche qu'elle avait supplié passa sans qu'elle songeât à l'arrêter. Il entra chez lui, et la porte se referma.

La malheureuse mère serre convulsivement son fils dans ses bras, regardant avec une étrange expression la pièce d'or qui brillait à ses pieds. Puis, poussant un gémissement ou plutôt un cri sourd et rauque, elle s'élança, descend rapidement l'escalier, et sort, marchant droit devant elle, l'œil fixe, sec et brûlant.

La nuit est venue; elle marche vite et ne remarque pas un jeune homme qu'elle a heurté en passant devant un magasin de modes dont les lumières ont éclairé son pâle visage. Elle n'a pas entendu ce jeune homme pousser un cri, elle n'a pas vu qu'il la suivait, et elle marche plus rapidement encore.

Elle suit la rue Vivienne, va prendre la rue des Bons-Enfants, et enfin se dirige vers les quais.

Arrivée là, sans s'arrêter, sans hésiter, elle descend au bord de la Seine, puis elle s'agenouille, et sa voix sèche, haletante, murmure ces mots :

— Mon fils !... mon fils !... il nous a repoussés !... tous les deux !... Il nous a jeté l'aumône !... Est-ce assez de honte, dis, pauvre enfant !... Pourquoi lutter contre notre destinée !... Pourquoi vivre !... moi perdue, avilie !... toi sans nom, toi maudit et portant la peine du crime de ta mère !... Il faut mourir, vois-tu... mourir pour échapper à la honte et au malheur !... mourir aujourd'hui, volontairement... pour ne pas mourir demain dans les angoisses de la faim... Mon fils !... O mon Dieu ! pardonnez-moi, mais je souffre trop !

Elle se releva, et, donnant un dernier baiser à son enfant, elle allait s'élançant dans les eaux de la Seine, lorsqu'elle se sentit saisir par deux bras nerveux, tandis qu'une voix bien connue lui criait :

— Cécile !... que vas-tu faire ?...

Elle leva les yeux sur celui qui la retenait ainsi; ses lèvres laissèrent échapper le nom de Jules. Puis sa tête se pencha en arrière, tout son corps s'affaissa, et elle s'évanouit.

Quand elle revint à elle, on l'avait couchée sur un lit bien doux, dans un appartement simple, mais élégant et frais. Son fils était à côté d'elle, et déjà une jeune servante avait ramené le pauvre ange, en lui donnant du lait chaud et sucré. Un feu brillant pétillait dans la cheminée; tout dans ce lieu respirait sinon le luxe, du moins l'ordre et l'aisance.

Cécile éprouvait une sensation de bien-être indicible. Elle crut un moment n'avoir fait qu'un horrible rêve. Ses regards revinrent vers son fils; il s'était endormi, et une teinte rosée colorait déjà son visage. Il ne souffrait plus !... La pauvre mère laissa couler sur ses joues deux larmes de joie, de bonheur, et ses yeux, remplis d'une touchante expression de reconnaissance et d'amour, se levèrent au ciel.

La jeune servante était sortie. Cécile se leva en murmurant :

— Mais... où suis-je donc ?

— Chez moi, Cécile, dit une voix.

La jeune femme tressaillit et baissa la tête comme pour cacher sa honte.

— Jules ! dit-elle avec un accent de douleur; reparaitre devant toi... perdue !... déshonorée !...

— Tu avais donc oublié, quand tu voulais mourir, que tu avais un ami... un frère presque... prêt à donner sa vie pour toi ?

— Ah ! c'est parce que je te savais noble et généreux que je serais morte, plutôt que de venir t'implorer quand j'étais indigne de ta pitié.

— Tu ne sais donc plus comme je t'aimais, Cécile ?...

— Dieu m'a punie de ne pas l'avoir compris, dit la jeune femme avec abattement.

— Ecoute-moi, Cécile, dit le jeune homme en s'asseyant près du lit et en prenant la main de l'infortunée, écoute-moi, car en ce moment nos deux destinées dépendront d'un mot de toi. Fille d'un honnête marchand, tu as reçu une éducation brillante... trop brillante peut-être, car elle t'a donné des pensées ambitieuses et des goûts de luxe que ton père ne pouvait satisfaire. Enfants, nous ne nous sommes pas quittés, car ta mère et la mienne, tendres sœurs, ne pouvaient se séparer... La mort même n'a pu les désunir; à huit jours de distance, la même tombe s'ouvrit pour les recevoir.

— O ma mère ! dit Cécile d'une voix pleine de larmes, si tu avais vécu, tu aurais sauvé ta fille !

— Devenu jeune homme, reprit Jules après un moment de silence, je t'aimais avec passion... mais toi, tu m'aimais comme un frère. Je travaillais avec ardeur pour t'assurer dans l'avenir un bonheur sans éclat, mais durable... Toi, tu rêvais les plaisirs et l'opulence... Oh ! ce n'est pas un reproche, Cécile ! Pauvre enfant, à seize ans, éblouie, fascinée, sans mère pour te guider, tu succombas... Tu l'as cruellement expié !... Un jour, séduite par un misérable, tu abandonnas la maison paternelle. Oh ! tu ne sais pas ce que j'ai souffert ! Ton père et moi, fous de douleur, nous t'avons

cherchée, mais en vain. Ton père aurait donné sa vie pour te retrouver, même coupable. Il y a des trésors de tendresse et d'indulgence dans le cœur d'un père... Tu étais sa joie, son orgueil, la gloire de sa maison... Toi perdue, tout son orgueil l'abandonna, et le bonheur partit aussi.

— Et il mourut ! dit Cécile d'une voix étouffée, en cachant dans ses mains son visage baigné de larmes.

— En mourant, il t'a pardonné.

— Merci ! merci ! murmura Cécile.

— Depuis ce moment, seul et malheureux, j'ai continué mes recherches; je voulais te retrouver. Si tu avais été heureuse, j'aurais pardonné peut-être à ton séducteur; si je t'avais retrouvée malheureuse, je t'aurais tué... Enfin, ce soir, je t'ai vue... J'ai lu ton désespoir dans tes yeux sans regard, je t'ai suivie... Tu allais mourir... Cécile, ton enfant dans tes bras ! Après la faute, commettre un crime !...

— Pardon !... pardon !... Mais, tombée dans l'abîme, je n'attendais plus rien ni de Dieu ni des hommes... La misère... la honte, c'était trop pour moi... J'avais bien pu faillir par amour, Jules; mais, vois-tu, je ne pouvais me prostituer pour faire vivre mon enfant ! Il fallait bien mourir !...

— Cécile, dit Jules en prenant la main de la jeune femme, jure-moi, sur la mémoire de ton père, de me répondre sans détour, du fond du cœur.

— Je te le jure.

— Cet homme... qui t'a perdue... qui t'a lâchement abandonnée... l'aimes-tu ?

— Ah ! fit Cécile avec un élan qui partait de l'âme, il a repoussé son fils !... Maintenant c'est du mépris qu'il m'inspire.

— Eh bien ! j'ai foi en ta parole, reprit Jules avec émotion. Maintenant il faut que tu rentres dans la vie commune... il te faut un nom... il en faut un à ton enfant... Vous aurez le mien.

— Ton nom !... à moi ! Jules !... Jules, je ne suis pas digne d'un tel dévouement ! Où serait donc la justice du ciel, si la femme coupable pouvait s'abriter sous un nom si honorable, et trouver le repos et le bonheur qu'elle n'a point mérités !...

— J'ai juré à ton père que si je te retrouvais jamais, et que si tu avais besoin de moi, ma vie entière te serait dévouée. Je tiendrai mon serment.

— Mais ton bonheur, à toi ?

— Mon bonheur, dit le jeune homme avec tristesse, depuis le jour où tu nous as quittés, j'en ai fait le sacrifice... Je n'espérais plus rien en ce monde... je vivais sans but. Je remercie Dieu de m'avoir donné une mission à accomplir : ton bonheur et ta réhabilitation... N'incline pas ainsi ton front, Cécile; la main d'un honnête homme relève la femme tombée, et le monde oubliera la faute dont je ne me souviendrai pas.

— Oh ! c'est à genoux que je devrais te remercier ! dit Cécile avec exaltation; tu me sauves, tu m'élèves à mes yeux, tu me rends l'estime de moi-même... Toute ma vie sera employée à te remercier... Ma vie !... je voudrais que son sacrifice fût un jour nécessaire à ton bonheur... je le donnerais sans hésiter...

M^{me} CLÉMENTINE LALIRE.
(La suite à un prochain numéro.)

ni du roi, ni des princes, ni des aides-de-camp du roi et des princes, ni des danseurs de l'Opéra, ni même de M. Hébert, nous avons la confiance que nous n'aurons pas même la peine d'aller en cour d'assises demander au jury de nous absoudre d'un crime imaginaire et qu'il nous est impossible de découvrir après comme avant notre saisie.

Paris, le 20 décembre 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

Le commerce de Paris est dans une situation pénible; celui des départements n'est guère plus prospère. Les capitaux sont de plus en plus rares; les banquiers gardent leur argent pour les spéculations de bourse, et ceux qui consentent à en prêter ne le font qu'avec des précautions funestes au crédit. C'est ainsi qu'une grande maison de banque de Paris vient de prévenir ses correspondants qu'elle ne prêterait plus qu'à trente jours, ce qui réduit singulièrement les ressources des industries qui ne vivent que moyennant le crédit qu'elles peuvent faire au petit commerce, et qu'elles ne font qu'à la condition d'avoir elles-mêmes des facilités assez notables pour emprunter et pour payer.

Le journal des sacristies a inséré dans ses colonnes une note où il est dit que M. Boudousquie, député du Lot, a promis au ministère de voter pour lui, s'il nommait un maire de ses amis. L'Univers attendait les explications de M. Boudousquie. Ce député a pris la peine de lui en donner. A sa place, nous aurions dédaigné les insinuations et les calomnies de l'Univers. Il sied bien à ce journal des jésuites d'élever des soupçons contre la moralité politique d'un citoyen, lorsqu'il a, aux élections dernières, donné son appui aux amis du ministère, alors qu'ils promettaient de voter pour la prétendue liberté d'enseignement!

Jusqu'à présent, M. le duc de Montpensier n'a encore pu toucher que huit millions sur les trente qui avaient été stipulés dans le contrat de mariage signé le 8 octobre à Madrid. On ne peut croire cependant qu'il faille attribuer à la mauvaise foi de Christine en cette affaire la froideur et la division qui règnent en haut lieu, car, si la dot n'est arrivée que par fractions, et si à cette heure on n'en tient guère plus d'un quart, cela n'est nullement la faute de M^{me} la duchesse de Montpensier.

Ce qu'on lui reprocherait avec plus de raison, c'est de vouloir imposer sa volonté, ses caprices (et pourtant les caprices d'une jolie femme sont si excusables!) à ses belles-sœurs comme à ses beaux-frères. Elle a le tort, le seul tort d'avoir été un peu trop gâtée. Peut-être est-ce ce défaut qui fait tout le mal.

Quoi qu'il en soit, les frères de M. le duc de Montpensier ne sont pas eux-mêmes maîtres de garder tout leur sang-froid, et l'on raconte que M. le duc de Nemours s'est oublié tout récemment jusqu'à parler à la jeune infante d'un ton qui n'était pas du tout fraternel. Il y a eu des pleurs, des cris, des plaintes, et le roi, qui mène sa maison assez militairement, a infligé à son fils aîné, régent futur, une verte semonce, plus vingt-quatre heures d'arrêt que M. le duc de Nemours a subies.

M^{me} la duchesse de Montpensier était hier à l'Opéra, mais seule avec son mari, sans aucun autre membre de sa nouvelle famille. Elle semblait tourner le dos à son mari, et s'était placée de façon qu'il lui fallait tourner la tête pour voir la scène. Les deux époux semblaient se boudier. Ce n'était sans doute que l'apparence d'une brouille, la jeune dame ne sachant pas le français, et le prince ne sachant point l'espagnol; mais il y avait sur les traits délicats de l'infante les traces incontestables d'un chagrin, peut-être d'un ennui que la raideur de l'étiquette intérieure des Tuileries aggravera encore, nous le craignons bien.

Chronique.

M. le ministre des travaux publics a, assure-t-on, manifesté l'intention de soumettre incessamment au conseil des ministres la question de l'embarcadère du chemin de fer de Lyon. Il y a lieu d'espérer, par conséquent, que la question recevra bientôt une solution définitive.

M. Besson, secrétaire-général de la préfecture du Rhône, vient d'être nommé préfet de l'Ain.

La première livraison du *Recueil des Inscriptions antiques de Lyon*, publié par M. Alphonse de Boissieu, vient de paraître. Ce grand ouvrage intéresse vivement tous ceux qui s'occupent d'histoire locale ou d'antiquités romaines. M. de Boissieu a eu l'heureuse idée de reproduire par la gravure, soit les monuments rassemblés au Palais-des-Arts, soit ceux encore dispersés sur la montagne du vieux Lugdunum, dans nos faubourgs, dans nos campagnes les plus voisines, soit enfin les monuments perdus qui ne se retrouvent qu'avec peine, décrits dans des ouvrages rares, dans des manuscrits ou des collections particulières.

Les monuments épigraphiques encore existants ont été gravés avec soin et habileté par M. Perrin. Ils sont accompagnés d'un texte ou commentaire par M. de Boissieu.

Cet ouvrage formera un fort volume d'environ 600 pages grand in-4°, à peu près du format d'un petit in-folio ancien. Il contiendra plus de 300 gravures.

L'arrivée des courriers subit, depuis huit jours, un considérable retard. Les neiges dont sont couvertes les montagnes du Morvan rendent, dans ces contrées, les routes impraticables, les descentes extrêmement dangereuses et les accidents très fréquents. L'autre semaine la malle versait au-delà d'Autun; vendredi elle a versé encore à Liernais, village à quelques kilomètres de Saulieu. Malheureusement l'accident a eu cette fois des suites plus graves. Le courrier, jeté à vingt pas sur un tas de cailloux, a reçu de larges blessures à la tête, le postillon a eu de fortes contusions; et la malle est arrivée à Mâcon disloquée, sans carreaux de vitre aux panneaux, et portant au flanc droit une énorme pierre incrustée dans les boiseries. Quant aux voyageurs, ils en ont été quittes pour la peur et le désagrément de voyager par huit ou dix degrés de froid dans une voiture ouverte.

On écrit des environs de Draguignan que le froid sévit rigoureusement dans ces contrées. Le thermomètre est descendu à 5 degrés au-dessous de zéro; la neige couvre la campagne, et avec cette température elle est gelée, ce qui rend les routes à peu près impraticables aux routiers. On craint beaucoup que les arbres n'aient souffert considérablement de ce froid inaccoutumé, principalement les oliviers, qui sont la richesse du pays.

— On écrit de Nice, à la date du 16 courant :

« Samedi dernier, par un fort vent du sud, quatre navires ont sombré devant le port de Gênes, parmi lesquels un grec et trois sardes, dont un appartenant à MM. Rocca frères.

» Le steamer sardes la *Dante* a également éprouvé de fortes avaries. Le capitaine a eu une jambe cassée.

» Une grande quantité de neige vient de tomber et tombe encore à l'heure où nous écrivons dans la principauté de Monaco; cela cause de vives craintes pour la récolte des citrons, cette branche si importante de l'agriculture. »

COUR D'ASSISES DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

PRÉSIDENCE DE M. LE CONSEILLER MOUTTE.

Audiences des 12 et 13 décembre.

Une accusation pleine de gravité pesait sur la tête du nommé Audetti, ouvrier piémontais. Les faits relevés contre l'accusé étaient ceux-ci :

Un vol ayant été commis chez un cordonnier dans l'établissement de qui Audetti travaillait, celui-ci fut soupçonné d'être l'auteur de ce vol, d'autant plus que l'accusé avait disparu du logement qu'il habitait. Un mandat d'amener fut lancé contre lui, et la police ayant su qu'Audetti était aux Pennes, près Marseille, trois agents furent délégués pour se saisir de sa personne.

S'étant rendus sur les lieux, les trois agents purent s'emparer d'Audetti. Ils le ramenaient à Marseille lorsque, arrivés à Saint-Henry, la chaleur les força de s'arrêter. Ils entrèrent dans une auberge, et ils avaient pris place dans une des chambres de l'établissement, lorsque l'un des agents sortit un couteau pour couper du pain et du fromage qu'on leur avait apporté; il l'avait déposé un instant sur la table quand Audetti, s'élançant sur le couteau, le saisit vivement et en porta quelques coups à l'agent, qui put les parer pourtant.

Audetti franchit le seuil de la porte, et il traversait en trottant rapidement les autres appartements, lorsqu'un jeune homme se rencontra sur ses pas; aussitôt Audetti lui porta un coup de couteau dans le ventre, coup qui a été tellement grave que le malheureux garçon mourut peu de jours après.

Le meurtrier fut pourtant arrêté, et il fallut l'intervention du curé du village pour que la populace ameutée contre Audetti ne fit pas justice du crime qu'il venait de commettre. Mis entre les mains du procureur du roi, une information fut poursuivie contre ce misérable, et il comparait devant le jury sous le coup d'une accusation capitale.

La culpabilité d'Audetti a été déclarée sur tous les points, et le jury ayant admis en sa faveur des circonstances atténuantes, la cour l'a condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Audience du 14.

Un Espagnol, le nommé Martinez, avait à répondre à une accusation de complicité d'assassinat commis à Arles. Les circonstances du crime, relevées dans les débats, étaient affreuses; sur le motif le plus futile, un malheureux Espagnol aurait été attiré par Martinez dans un guet-apens, et là un de ses compatriotes, Alvarez, qui n'a pu être pris par la justice, lui aurait donné vingt-trois coups de couteau. Martinez, reconnu coupable de complicité, sans préméditation, d'homicide volontaire, a été condamné par la cour à dix ans de travaux forcés et à l'exposition.

Audience du 15.

Un Génois, le nommé Marchese, vient ensuite s'asseoir sur le banc des assises; un crime odieux lui est reproché, celui d'avoir violé deux de ses filles. Reconnu coupable, sans circonstances atténuantes, Marchese a été condamné aux travaux forcés à perpétuité. M. Darnis, substitut de M. le procureur-général, et M. le président, dans un de ces résumés complets et éloquentes comme il sait les faire, avaient énergiquement flétri le plus infâme de tous les crimes.

Nouvelles diverses.

Le mouvement et les recettes du chemin du Nord sont représentés, du 5 au 11 décembre, par 197,044 f. 57 c., comprenant 94,879 f. 95 c. pour 25,959 voyageurs, et 102,164 f. 62 c. pour bagages et messageries.

Le *Moniteur* publie trois ordonnances rendues sur le rapport de M. Duchâtel, et qui ouvrent sur l'exercice 1847 : 1^o un crédit extraordinaire de 1 million de francs, applicable au chapitre 20 du budget, secours aux hospices, bureaux de charité et institutions de bienfaisance; 2^o un crédit extraordinaire de 200,000 f., applicable au chapitre 21, secours à des personnes dans l'indigence et qui ont droit à la bienveillance du gouvernement, frais de repatriement de Français indigents, etc.; 3^o un crédit extraordinaire de 4 millions pour subvention aux travaux d'utilité communale.

Nous faisons des vœux pour que cette fois au moins, en présence de la misère qui règne, le ministère ne distingue pas entre les opinions politiques, et n'emploie pas telle ou telle partie de ces sommes à fortifier la position de ses amis et leur crédit, comme cela s'est vu tant de fois.

— On écrit du Havre :

« Avant hier soir, l'on a trouvé sur la grève de la Cerlangue cinq cadavres que la mer venait d'y déposer; c'étaient ceux des nommés Piot, patron de la patache des douanes de Saint-Jacques, Hervieux, Ballet, Pitte et Truchet, matelots.

» Ces cinq hommes s'étaient embarqués vendredi dans leur canot pour vaquer à leur service en rivière. Il paraît que, dans la nuit du samedi, la patache, assaillie, par le travers d'Orcher, par une des violentes rafales de neige qui se succèdent depuis trois jours, a sombré sous voiles avec les malheureux qui la montaient, et qui, saisis par le froid, n'ont pu rien faire pour leur salut. La patache chavirée est venue à la côte, non loin du lieu où l'on a trouvé les cadavres. »

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Une descente de police a eu lieu la nuit dernière, à Paris, dans une maison où des joueurs de profession s'étaient réunis pour jouer au lansquenet.

» Au moment où le commissaire de police, M. Deroste, et M. Hébert, officier de paix, spécialement chargés de la surveillance et de la répression des jeux clandestins, se sont présentés, une trentaine de personnes se trouvaient réunies autour de la table de lansquenet. Des mesures avaient été prises pour que personne ne pût s'éloigner avant d'avoir déclaré ses noms, profession et domicile au magistrat, pour que mention en fût faite au procès-verbal. La maîtresse de la maison a été arrêtée, et le mobilier de l'appartement a été saisi. Plusieurs femmes, appartenant à cette catégorie de gracieuses aventurières que l'on désigne sous le nom de *lorettes*, faisaient partie de la réunion, composée pour le reste de *grecs* bien connus de la police, et de jeunes gens et étrangers que ceux-ci avaient attirés par l'appât de leurs jolies complices et d'un confortable souper.

» Nous avons déjà signalé le danger de semblables réunions, danger d'autant plus réel qu'il est fort difficile à la police de les surveiller et de les atteindre. En effet, les *grecs* ne tiennent jamais leur partie deux jours de suite dans le même lieu. Ce n'est que le soir, entre dix et onze heures, qu'ils font connaître à leurs affiliés et à leurs dupes où l'on doit se réunir. En quelques instants, cette espèce de mot d'ordre est répandu dans les différentes tables d'hôte, aux foyers des théâtres et dans les bals publics, où ils recrutent d'ordinaire. A minuit, la partie commence au lieu indiqué, et malheur alors à qui leur est tombé sous la main.

» Les femmes chez lesquelles on joue ainsi profitent non seulement du produit des passes déposés dans la *cagnotte*, mais elles ont encore une forte part dans le gain, souvent très considérable, que font les *grecs*, lesquels sont tous associés et partagent fraternellement, une fois la soirée terminée.

» Quant aux moyens à l'aide desquels opèrent les *grecs*, ils sont trop nombreux pour que l'on essaie de les décrire. Celui toutefois qui est le plus usité au lansquenet, consiste à faire une *portée*, c'est-à-dire à introduire droitement dans le sixain de cartes qui sert au banquier une série de vingt ou trente cartes disposées d'avance pour lui assurer six, huit ou dix coups de bénéfice. C'est d'ordinaire un compère placé à côté du banquier qui lui passe ces cartes, que celui-ci introduit dans le sixain. »

— Un boulanger de la ville de Moulins ayant livré, ces jours-ci, à la consommation du pain dont la mauvaise qualité pouvait compromettre la santé du consommateur, M. le maire, sur le rapport du commissaire de police, a pris un arrêté qui le suspend de sa profession, et ordonne que son four soit fermé jusqu'à nouvel ordre.

— On écrit de Bordeaux :

« Un joueur d'orgues, âgé de vingt-six ans, natif de Sainte-Foy (Gironde), rentrait chez lui avant-hier au soir, après boire, c'est-à-dire en état de surexcitation extravagante. Une pauvre femme, journalière de profession, âgée de quarante huit ans; logée sous le même toit, rue Saint-Thomas, n^o 25, lui ayant sans doute paru sous forme de géant, notre ivrogne, comme le héros de la Manche, a voulu écartier cet ennemi, et se ruer sur lui, en frappant d'estoc et de taille, a été l'affaire d'un instant; si bien qu'il frapperait encore, s'il n'avait eu bientôt pour obstacle les murailles de la prison municipale. »

Nouvelles Etrangères.

ANGLETERRE.

Le 14 de ce mois, la houlle qui se trouvait à bord du vaisseau amiral du général Florès, le *Glengly*, a été vendue publiquement en vertu d'un ordre de l'administration des douanes. Il paraît que l'autorité supérieure a résolu de faire échouer cette expédition. M. Forsyth, qui a saisi l'escadre, a donné ordre au pilote de conduire le *Glengly* dans les bassins des Indes-Orientales, de l'amarrer, de plier les voiles et d'abattre les mâts. Il a, en outre, donné l'ordre aux officiers de l'équipage et aux autres personnes à bord de quitter le vaisseau sans retard.

S'il faut en croire le *Standard*, qui, il est vrai, s'est montré hostile à la dernière mesure prise par l'amirauté, des correspondances émanées d'officiers de l'escadre sous les ordres du contre-amiral sir William Parker se plaignent de la réduction des équipages des vaisseaux.

« Notre équipage complet, écrit un officier de vaisseau de ligne, est de 750 hommes, nous n'en avons que 625. Nos canons sont très lourds et d'un maniement difficile. Il est étonnant que l'armée se complète par les équipages des vaisseaux qui font le service à l'étranger. »

Lord John Russell, lord Palmerston, le chancelier de l'échiquier et plusieurs autres ministres, qui étaient à la campagne, sont arrivés à Londres mardi matin, 15 décembre, pour assister au conseil de cabinet qui devait avoir lieu le lendemain au Foreign-Office.

— L'*Indépendant de Wexford* annonce que le tribut O'Connell sera recueilli dans cette ville le dimanche 20 courant.

AUTRICHE.

VIENNE, 8 décembre. — Le colonel Benedek, qui a joué un rôle dans les troubles de la Galicie, est arrivé ici. On rattache son séjour à la résolution du gouvernement de créer de nouvelles divisions militaires. On pense que Cracovie ne sera pas le siège du nouveau commandement militaire, mais Tarnow.

ITALIE.

On écrit de Rome au *Correspondant de Nuremberg* :

« Une ordonnance vient d'être rendue, aux termes de laquelle les individus condamnés aux galères qui se trouvent en très grand nombre dans les prisons de la ville ne pourront plus travailler pour les particuliers, et nuire, par leur industrie, aux ouvriers et aux travailleurs honnêtes.

» La commission de législation déploie une grande énergie; elle livrera bientôt le résultat de ses travaux.

» Le jubilé, commencé le 6 décembre, se terminera le 27. »

ÉTATS-UNIS.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* du 26 novembre :

« Le *Child-Harold*, arrivé hier de la Havane, nous a appris que le steamer anglais *Tay* avait, dans son dernier voyage de la Vera-Cruz à la Havane, apporté trois cents lettres de marque et de naturalisation confiant les plus grands privilèges à tous ceux qui armeront en course. On ajoute que le gouvernement espagnol ne permettra pas, au moins en apparence, que des corsaires soient armés dans ses ports; mais l'appât du gain et les privilèges offerts par le Mexique feront probablement braver à plus d'un spéculateur aventureux les défenses et la vigilance des autorités espagnoles pour courir sus au commerce américain.

» Cette mesure du gouvernement de Mexico semblerait avoir été prise tout récemment, car les lettres ne sont arrivées à la Vera-Cruz que le 30 octobre, juste à temps pour être mises à bord du *Tay*, qui a également porté à la Havane un convoi de 530,000 dollars que, cette fois, Santa-Anna n'avait pas intercepté. Mais une lettre particulière que nous recevons de la Havane, sous la date du 8 novembre, nous donne des détails qui prouvent que la mesure date déjà de loin, et en même temps qu'il s'agit d'un plan sérieux et non d'un simple projet comminatoire.

« Je viens, nous écrit un correspondant digne de foi, je viens de tenir » entre mes mains une lettre de marque pour la course et une lettre de » naturalisation, signées l'une de J. Mariano de Lalas et de J.-N. Al- » monte, et l'autre de Salas et Rejon, avec le règlement pour la course » dans la présente guerre contre les Etats-Unis; le tout daté de Mexico, » le 24 septembre 1846. Les deux premiers documents sont en blanc, » pour être remplis quand l'occasion s'en présentera.

» L'art. 7 du règlement est ainsi conçu : « Tous les fonctionnaires et » toutes les personnes autorisées à délivrer les lettres de marque et de » naturalisation, donneront immédiatement avis au gouvernement de celles » qu'ils délivreront, en mentionnant les armateurs, leurs garanties, les » navires armés, leurs capitaines, leurs forces, leur armement et leur » équipage. »

Malgré ces détails, nous doutons encore de l'existence des lettres de marque, et, fussent-elles délivrées, nous ne croyons pas qu'elles pussent trouver des armateurs disposés à s'en servir. Au commencement de la guerre, on avait déjà fait courir de pareils bruits que les événements ont démentis.

ALLEMAGNE.

Plusieurs villes d'Allemagne et de Prusse surtout vont perdre beaucoup à l'incorporation de Cracovie à l'Autriche. Voici déjà un fait que l'on attribue à cet événement. La maison Schiller et Muller, de Breslau, vient de suspendre ses paiements. Son passif s'élève à 800,000 thalers (environ 4 millions de francs). Cette faillite a causé à Berlin une grande sensation, et le cours des fonds a baissé beaucoup.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

LA PÂTE DE GEORGÉ pour la guérison des MALADIES DE POITRINE est la plus agréable et la plus efficace.—Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 65 f. c. et 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINEY, place de Foy; Châlons-sur-Saône, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, Grande-Rue, 1; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56, et Genève (Suisse), ROUZIER.

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 23 décembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	882 50	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	895	»
Paris à Orléans.	»	»	1263 75	1263 75	1266 25	1267 50
prime d. 10.	»	»	1267 50	1267 50	1277 50	»
Paris à Rouen.	»	»	940	942 50	944 25	944 25
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon.	»	»	»	»	607 50	608 75
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	647 50	648 75	647 50	648 75
prime d. 10.	»	»	650	650	656 25	657 50
Paris à Lyon.	»	»	540	541 25	540	541 25
prime d. 10.	»	»	542 50	»	545	»

ÉTRENNES POUR 1847. --- OCCASION UNIQUE.

ALBUMS ET LIVRES D'AUBERT, DE PARIS.

A PRIX FIXE MARQUÉ.

Un représentant de la maison **AUBERT** vient d'arriver avec un assortiment complet de ces Albums pour enfants, pour soirées, pour cadeaux, qu'on ne peut se procurer ordinairement qu'à Paris.

Albums de 50 centimes, — 2 fr., — 3 fr., — 6 fr., — 8 fr., et au-dessus.

Rue Saint-Pierre, 9, au Magasin de Musique de MM. LEFÈVRE et C^e. --- La vente sera close le 31 décembre.

(1864)

Étude de M^e Tavernier, notaire à Lyon, rue Bât-d'Argent, 22.

L'an mil huit cent quarante-sept, et le quatre janvier, à l'heure de midi, en l'étude de M^e Tavernier, notaire à Lyon, rue Bât-d'Argent, 22;

A la requête de M. Auguste Bonnard, arbitre de commerce, demeurant à Lyon, rue Buisson, 17, et de M. Gaspard Berne, propriétaire rentier, demeurant à Lyon, rue Belle-Cordière, 7, syndics définitifs de la faillite du sieur Denis Drut, qui était tripiier et marchand de suifs en gros à Lyon, place de la Boucherie-Saint-Paul, 15;

Il sera procédé, par le ministère dudit M^e Tavernier, notaire à Lyon, assisté d'un de ses collègues, à la vente aux enchères publiques et à la bougie éteinte :

D'une part indivise dans l'exploitation d'un bateau sur le Rhône, servant à laver les triperies, et de droits aussi indivis à un bail et à un matériel relatifs à l'exploitation du service des triperies.

La vente dont s'agit aura lieu en deux lots :
Le premier, composé du droit du bail sur le bateau à l'aver, sur la mise à prix de . . . 150 f.
Le second, du droit au bail et au matériel, sur la mise à prix de 3,500 f.
S'adresser, pour plus amples renseignements, audit M^e Tavernier et aux s^{rs} MM. Bonnard et Berne. (3675)

VENTE AUX ENCHÈRES DE MEUBLES NEUFS, LINGE ET BIJOUX,

Dépendant de la succession de M^{me} Blanc, veuve Vossière, décédée marchande de meubles, rue Palais-Grillet, n. 19.

Cette vente, qui aura lieu le samedi vingt-six décembre, à dix heures, et jours suivants, a pour objet une grande quantité de meubles de toute nature garnissant les magasins de la défunte, rue Palais-Grillet, n. 19, linge de toute espèce, bijoux et argenterie.

On percevra cinq pour cent.
Nota.—L'argenterie et les bijoux seront vendus le mercredi 6 janvier 1847, à midi, dans la salle de vente des commissaires-priseurs, port du Temple, 42, au 1^{er}. (2106)

Étude de M^e Darmès, notaire à Lyon, quai de Bondy, 165.

VENTE VOLONTAIRE D'UNE MAISON

Située à Lyon, rue Saint-Georges, n^o 72, près de l'église.

Cette maison est en très bon état; son revenu s'élève à 1,400 fr. par an.

S'adresser à M^e Darmès, notaire à Lyon, et au propriétaire, qui demeure dans la maison, au premier étage. (4414)

LITHOGRAPHIE

à vendre pour cause de changement de commerce.

Elle est située dans un chef-lieu d'arrondissement du département de la Loire, dont la population est de dix huit mille âmes, et au centre du commerce de la montagne. Son matériel est de quatre presses, dont deux en bois à cylindre en fonte de Briffet, et deux en fonte, faites depuis quatre mois et très élégantes; une machine à graver les mandats, droite, cercle et rayon; une superbe presse à satiner, presse à rogner, deux tables pour les écrivains, deux cents pierres de Munich polies des deux côtés. Le personnel employé depuis quinze mois est un graveur, un écrivain lithographe, un imprimeur pour la presse et trois apprentis dont les engagements ne finissent que dans un an, seize mois et vingt mois, et qui font l'ouvrage aussi bien que des ouvriers de 3 fr. 50 c., à qui l'on ne paye que 1 fr. 10 c., 90 c. et 50 c. par jour.

Le vendeur restera jusqu'au mois de mars, si on le désire, pour faire connaître la clientèle, qui est très bonne.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Genetier, place Bellecour, n^o 7, façade du Rhône. (1860)

A VENDRE pour cessation de commerce. **Un fonds de teinturier-dégraisseur** bien achalandé. Il y a tout ce qu'il faut pour le travail : trois chaudières, une presse, deux cylindres de quatre-vingt centimètres pour moirer, une presse, métiers à pinces pour les pièces et coupons. Le logement est très vaste et bien situé, à Grenoble, quai Périer. S'adresser, pour les renseignements, à Grenoble, rue Montorge, n. 7, chez les parfumeurs, et à Lyon, place du Concert, chez M. Labbé. (4586)

Librairie de Guilbert et Dorier, rue Puits-Gaillot, 3.

HISTOIRE DE LA VILLE DE LYON,

PAR J.-B. MONFALCON,

Avec des Notes par C. BRÉGHOT DU LUT et A. PÉRICAUD, membres de l'Académie.

Deux volumes grand in-8^o, papier jésus, blasons. — Prix : 21 f. — Le premier volume est en vente.

ÉTRENNES POUR 1847.

Assortiment considérable de Livres pour Etrennes, tout ce qu'il y a de plus beau en Illustrations, avec des reliures les plus riches et les plus variées.

Abonnement à la Lecture au mois et au volume. (1858)

Librairie scientifique et médicale de CHARLES SAVY jeune, place Louis-le-Grand, 14.

PORTRAIT DE GERSON,

AUTEUR DE

L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST,

Dessiné par TONY JOHANNOT et supérieurment gravé par NARGEOT sur papier de Chine in-folio. — Prix : 2 francs.

M. Charles SAVY jeune est seul possesseur de ce portrait. (6359)

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, n^o 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acroté ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon. (4495)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 31, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 15, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)

Sève de Médoc.

Cette préparation donne aux vins le parfum du vin de Bordeaux et la propriété de se conserver. (4623)

Pâte Epilatoire.

Elle enlève parfaitement le poil et le duvet sans altérer la peau. — Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13.

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement gratis, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal, (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE et POUDRE DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Chautier, 7; à Toulon, rue Bonnelot, 2; à Toulouse, rue de l'Orme Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (4248)

OBJETS D'ÉTRENNES,

8, à Lyon, rue Saint-Gôme, au grand 8,

CHEZ LE SIEUR COQUAIS,

Fabricant de beau plaqué première qualité, tel que réchauds, porte-huiliers, porte-carafes, soupières, salières, cafetières, sucriers.

Couverts argentés à Paris par les procédés Ruolz, avec le poinçon de garantie de 60 grammes d'argent par douzaine; autre genre de 1 f. 25 c. à 2 f. 50 c. (6097)

PROCÉDÉS-RUOLZ.

DÉSIR ET ARQUICHE, SEULS CONCESSIONNAIRES.

Fabrique et Magasin, rue Tramassac, 22. — Magasins place des Terreaux, 19.

Couverts de tous genres argentés et en vermeil, imitant parfaitement l'or et l'argent; candélabres, lustres, réchauds, cafetières, théières, chocolatières, porte-bouteilles, plats ronds et ovales à filets et contours, plateaux unis et damasquinés, etc., etc., et en général tout ce qui concerne le service des maîtres d'hôtel, des cafetiers et des restaurateurs.

On remet à neuf les bronzes et les vieux plaqués. On expédie pour la France et l'étranger. Bronzes et vases sacrés d'église en modèles très variés. (6300)

AVIS. Un jeune homme demande une place de voyageur ou autre. Il a déjà voyagé.

S'adresser rue Bombarde, n. 1, au 3^e, de dix à trois heures. (4594)

AVIS. Une maison de commerce DEMANDE DES VOYAGEURS pour la représentation. Appointements fixes et bonnes remises. On exige une bonne tenue.

S'adresser à M. Honoré, de neuf heures du matin à onze heures, rue Saint-Dominique, 14, chez le pelletier. (4589)

SIROP PECTORAL DE MACORS,

au Mou de Veau,

POUR RHUMES, GRIPPES, ENROUEMENTS ET IRRITATIONS DE POITRINE.

Ce Sirop, composé en 1784, est le type de tous les médicaments de ce genre préparés depuis cette époque; ses propriétés calmantes et expectorantes lui ont toujours sur eux conservé une supériorité incontestable et une préférence méritée.

A Lyon, chez l'inventeur MACORS, pharmacie Macors et Guilleminet, rue Saint-Jean, 30; à Paris, pharmacie Fayard, rue Montholon, 18. On y trouve également le véritable Sirop Vermifuge pour les maladies des enfants.

Dépôts à Lyon:

M. Vernet, pharmacien, aux Terreaux. M. Lardet, pharmacien, place de la Préfecture. (5419)

Chemins de fer de Paris à Orléans, d'Orléans à Vierzon et de Paris à Rouen.

Paiement des coupons d'intérêt et de dividende.

M. G. Delahante fils s'est mis d'accord avec la chambre syndicale des agents de change de Lyon, pour faire faire à sa caisse, port Saint-Clair, n^o 22, le paiement des coupons d'intérêt et de dividende des compagnies ci-dessus.

Ces paiements, ainsi que ceux des actions ou obligations au porteur désignées par la voie du sort pour être remboursées, se feront au pair, en un bon dont le montant sera acquitté quinze jours après la remise des coupons ou des titres. (1867)

AVIS. L'élégante et excellente chaussure en caoutchouc est sans contredit celle du goût du jour et de la saison, ayant les propriétés d'être très chaude et parfaitement imperméable. On ne peut donc trop la recommander aux personnes qui craignent l'humidité et le froid aux pieds; avec cette chaussure, l'on peut aller sur la neige sans craindre de l'altérer, ni de se mouiller les pieds. Grand assortiment rue du Palais-Grillet, 15, à Lyon. (4583)

ECOLE DE THÉORIE-PRTIQUE pour la fabrication des étoffes de soie, dirigée par J.-V. JANTET, petite rue des Feuillants, 4, à Lyon. — Cet établissement se recommande toujours par les plus grands soins apportés à l'instruction des élèves. (1549)

AVIS. Un jeune artiste qui voudrait se livrer aux sciences naturelles et aux objets d'art peut s'adresser rue Childebert, 53, près le quai. — A vendre : Pierres gravées, médailles, statuettes, gravures, portraits, minéraux, oiseaux, coquillages, insectes, plantes, livres, etc. S'adresser passage de l'Hôtel-Dieu, 53. (4597)

AVIS. Une vente au profit de la société de bienfaisance des dames protestantes aura lieu les 26, 27 et 28 courant, de midi à six heures, rue des Feuillants, 6, au 1^{er}. (1868)

AVIS. La maison NICOLAS ROZIER vient de joindre à sa fabrique de bronzes, rue de Sarron, 13, un magasin où se trouve un grand choix de marchandises et lampes de tout style, lustres, candélabres d'église et de salon. Réparation de vieux bronzes et objets d'art. (4596)

Magasin des 25,000 Robes, Qual Saint-Antoine, 15.

Le propriétaire de cette maison a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir pour la saison d'hiver un grand choix d'indiennes, tissus, napolitaines, stoffs, satin laine, alpaga et mérinos; forte partie de châles tartans, cravates et ourlets.

Il existe continuellement une exposition de 1,800 robes coupées d'avance, toutes différentes les unes des autres, marquées et étiquetées en chiffres connus. (1572)

Les marchands obtiendront un escompte.

MANTEAUX ET CABANS IMPERMÉABLES,

PRÉPARÉS AU CAOUTCHOUC,

de SOLMIER et FALCOT, brevetés (sans garantie du gouvernement).

Rue des Célestins, n. 6, à Lyon.

Par de nouveaux procédés, ces fabricants sont parvenus à donner à leurs tissus la souplesse et recherchée depuis si long-temps. Leurs Manteaux et Cabans sont garantis d'une imperméabilité parfaite. Vente en gros et demi-gros à des prix modérés. Toiles imperméables pour Bâches (1609)

SIROP PHLEENTERIQUE

contre LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES, CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU,

Maître en pharmacie et Docteur-Médecin, Rue Saint-Jean, 48.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, le toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 f.; 6 flacons, 15 f. (Affranchir.) (4200)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS. Rue de la Douaiillerie, 19.